

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUILLET-AOÛT  
2014

AMiO



70<sup>e</sup> année - n°7 - juillet-août 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

VOIR ÉDITO P. 3



## ÉDITO

L'Europe que nous voulons : la FSESP en congrès  
P. 3



## CAMPAGNE

Journée internationale des services publics !  
P. 4



## AMiO

International • 9e Congrès de la FSESP – Notre Europe  
P. 10

## Motion de soutien de la CGSP fédérale

**Delhaize – Un « plan d’avenir » qui anéantit celui de 2 500 travailleurs**



Delhaize a longtemps mis sur son image « haut de gamme » mais a manqué de vision stratégique pour se repositionner sur un marché très concurrentiel et prisé par les enseignes discount.

Le gel des engagements et l’exigence de la polyvalence avaient déjà dégradé les conditions de travail des salariés. Aujourd’hui encore, alors que la marque perd des parts de marché, la direction ne pointe que la réduction du coût salarial comme solution à ses problèmes !

Bilan de l’opération : 14 magasins ferment et 2 500 travailleurs perdent leur emploi.

Dans la jungle, terrible jungle de la rentabilité, le lion Delhaize n’hésite pas à sacrifier son personnel.

La CGSP fédérale manifeste tout son soutien aux travailleurs concernés et à leur famille. Cette annonce n’est pas sans rappeler la restructuration drastique chez Carrefour en 2010.

Nous dénonçons avec force les licenciements collectifs dans des entreprises bénéficiaires qui profitent largement du régime fiscal belge et des subsides publics.

Or, Delhaize continue à faire des bénéfices. Les dividendes versés aux actionnaires ne faiblissent pas. Depuis le début de l’année 2013, le titre a gagné plus de 20 % à la Bourse de Bruxelles. Par ailleurs, le Groupe Delhaize fait partie des entreprises belges qui profitent un maximum des intérêts notionnels.

La CGSP fédérale est solidaire de toutes les actions syndicales qui seront entreprises pour atténuer l’impact de ce drame social et soutiendra toute initiative politique qui viserait à endiguer les licenciements boursiers dans les entreprises bénéficiaires.

*Pour la CGSP fédérale*

*Karel Stessens  
Président*

## DANS NOS RÉGIONALES

**Hainaut occidental**

**Horaire d’été**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août 2014 inclus, nos locaux sis place Verte 15 à 7500 Tournai seront accessibles de :

- 8h à 15h du lundi au jeudi,
- 8h à 12h le vendredi.

Avant tout déplacement, veuillez prendre contact au 069/22 61 51 afin de savoir si votre responsable de secteur est présent.

**Je défends les services publics car je crois en la solidarité**

**SERVICES PUBLICS !  
SERVICE GAGNANT !**

Les services publics sont toujours un service gagnant !

Efficaces et accessibles à tous, ils assument quotidiennement et en toutes circonstances de nombreuses missions qui répondent à l’intérêt général et aux besoins de chacun d’entre nous.

Pour garantir notre protection sociale, il nous faut des services publics de qualité, correctement financés.

CGSP WALLONNE

Surfe sur : [www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)

## L'EUROPE QUE NOUS VOULONS : la FSESP en congrès

À chaque échéance du scrutin pour le Parlement européen se tient le Congrès de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP/EPSU) à laquelle sont affiliés quatre secteurs de la CGSP. Cette année, ce 9<sup>e</sup> Congrès s'est tenu à Toulouse du 20 au 23 mai et a réuni plus de 500 congressistes issus de plus de 45 pays.

Sur le site Internet de la CGSP wallonne, vous trouverez les résolutions portées par la CGSP et la visite du site du congrès de la FSESP ([www.epsucongress2014.eu/fr](http://www.epsucongress2014.eu/fr)) vous en donnera une vue d'ensemble. Mais dans cet éditto, nous voulons surtout rendre hommage à deux responsables de la FSESP, deux camarades qui ont porté haut l'étendard de la défense des services publics. En effet, ce congrès a été marqué par le départ volontairement simultané de la secrétaire générale et de la présidente de la FSESP à la pension.

Face à des institutions européennes technocratiques, néolibérales, un foyer de résistance a existé. Ce foyer a été animé par Carola Fischbach-Pyttel, Secrétaire générale de la FSESP, qui a œuvré à la création de cette fédération issue de l'Internationale des services publics. D'une petite structure naissante et hésitante, elle a réussi à construire la fédération professionnelle la plus puissante de la Confédération européenne des syndicats (CES/ETUC) et souvent la plus active et critique par rapport aux autorités de l'Union.

Depuis quelques années, elle a été rejointe à la tête de la fédération par Anne-Marie Perret (Force Ouvrière, France), qui, après avoir assumé la vice-présidence, est devenue présidente de la FSESP. Par sa force de conviction et sa fraternité, elle a rapproché des syndicats qui ont des traditions et des cultures très différentes.

Ce qui a marqué toutes celles et tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec elles, c'est leur extraordinaire complicité. Fruit du hasard certes, mais aussi de valeurs communes, ancrées à gauche et empreintes d'humanisme et de tolérance. Ce duo a marqué tous les esprits et notamment l'histoire du syndicalisme européen.

Nous leur souhaitons bon vent et plein de nouvelles aventures.

Le Congrès a bien sûr élu une nouvelle équipe. Le nouveau Secrétaire général, Jan Willem Goudriaan et la nouvelle Présidente, Annelie Nordström seront aidés par une nouvelle Secrétaire générale adjointe, Penny Clarcke.

Ensemble, ils auront à cœur de relever le défi et de continuer à développer un syndicalisme européen de combat pour les travailleurs des services publics.

La CGSP participera à la lutte contre cette Union européenne néolibérale et la nouvelle équipe élue de la FSESP peut d'ores et déjà compter sur l'appui des responsables des différents secteurs de la CGSP.





## Le saviez-vous ?

### Le 23 juin, c'était la Journée internationale des services publics !

« Ah bon, il y a une Journée internationale des services publics ? » Il faut dire qu'à côté de certaines autres « Journées internationales de », sa médiatisation est plutôt discrète. Pourtant, quand on y regarde de plus près, c'est toute l'année que les services publics mériteraient d'être fêtés !

**Arrêtons-nous un instant sur une journée typique de la vie de Jeanne**, 34 ans, institutrice dans une école communale (personnage imaginaire mais réaliste. *En italique*, on lira chaque occurrence du *service public*).

6h : Jeanne, déjà réveillée par l'apparition matinale de Nathan, son fils de 2 ans, se lève (à moitié groggy car elle a dévoré jusqu'aux petites heures le dernier roman de T. Gunzig loué à la bibliothèque), fait bouillir son eau du robinet sur le feu pour son thé, branche la radio sur l'une des chaînes de la radio publique francophone, écoute les infos, ainsi que la météo afin de savoir comment s'habiller ce matin, prend une douche et se remémore avec plaisir le concert philharmonique entendu la veille à la salle des fêtes du village. Elle va réveiller Lucie, sa fille de 8 ans, et prépare rapidement un petit déjeuner à base de yaourt et fruits écrasés car Lucie vient d'être opérée des amygdales et ne peut rien manger d'autre.

Elle met les affaires de gym et de piscine dans le sac de Lucie : aujourd'hui, c'est journée sportive au domaine de Chevetogne avec l'école.

Grâce au service infos en ligne des TEC, elle vérifie l'horaire du bus, car les réparations de la voirie dans la rue d'à côté entraînent parfois une déviation du parcours. Elle sort les poubelles : aujourd'hui, les PMC et le papier. Le facteur n'est pas encore passé : depuis la privatisation de la poste, le courrier n'arrive qu'un jour sur deux dans son village. Elle attend l'avis de retrait de sa nouvelle carte d'identité à la Commune. Le nouveau trottoir, fraîchement repavé suite aux travaux pour réparer la canalisation de gaz, facilite le passage de la poussette, et le casse-vitesse avant le feu rouge sécurise les allées et venues des piétons. Elle jette un œil au mur près de la plaine de jeux au coin de la rue : suite au passage de la police et à l'interpellation des jeunes ados qui y taguaient des âneries et y

jetaient moult immondices, l'endroit est désormais rafraîchi, et le lampadaire a été réparé.

Jeanne dépose Nathan à la crèche publique quelques rues plus loin, puis prend le bus avec Lucie jusqu'à l'école primaire, où le bus scolaire est déjà prêt pour le départ des enfants à Chevetogne.

Elle rejoint ensuite, toujours en bus, sa propre école pour entamer sa journée de travail. Et se réjouit car à la cantine, aujourd'hui, c'est du vol-au-vent. Un saut aux toilettes avant de rejoindre sa ribambelle de loustics, et c'est parti. Il ne faudra pas oublier d'arrêter un peu avant la pause pour le contrôle des poux : la semaine dernière c'était la visite médicale, la prochaine c'est la photo de classe : c'est la période des « extras ».

Elle-même devra s'absenter demain matin pour faire sa prise de sang mensuelle car elle sort d'un long combat contre un cancer du sein, dont elle est heureusement sortie indemne, car diagnostiquée à temps lors du passage du bus de dépistage devant l'école il y a quelques mois. Cela lui rappelle qu'il faudrait qu'elle repasse par la gare, vérifier les horaires pour aller rendre visite à son grand-père pensionné, qui après s'être cassé le col du fémur récupère sa mobilité dans un centre de réhabilitation hospitalier, avant de pouvoir rejoindre son logement social à Beyne. Elle se demande si elle aura le temps de bosser sur ses cours d'allemand, qu'elle suit en cours du soir en promotion sociale. Elle se demande également si son ex lui aura déposé comme prévu le programme des expos au Centre culturel de la ville d'à côté. En effet, mercredi, après avoir déposé Lucie à la danse et Nathan chez la babysitteuse ONE, elle aura un peu de temps. C'est plus facile maintenant qu'ils ont enfin divorcé, et que le tribunal a statué sur un partage de la garde des enfants : elle peut prévoir plus sereinement ses sorties.



## Et s'il n'y avait pas de services publics ?

Mais laissons là Jeanne, son travail, ses enfants, sa vie bien remplie comme le sont finalement la plupart des vies, et posons-nous la question : Comment se serait déroulée la journée de Jeanne si les services publics n'avaient pas existé ?

Pour le savoir, essayons simplement d'imaginer une société sans radio publique, sans transports en commun, sans services de voirie et d'égoûts, sans police, sans épuration d'eau, sans canalisations de gaz, sans bibliothèques, sans écoles, sans théâtres ni salles de spectacles, sans services administratifs communaux, sans cantines scolaires, sans écoles gratuites, sans excursions scolaires, sans crèches, sans centres de réhabilitation, sans logements sociaux, sans trains, sans eau potable, sans accès à la culture, sans prisons, sans tribunaux où divorcer ni hôtels de ville où se marier... sans soins de santé préventifs et curatifs, ni dépistages de maladies, ni services d'urgences dans les hôpitaux, sans cours du soir, sans traitement des déchets, sans photos de classe, sans pompiers, sans musées...

Ou plutôt, imaginons un monde avec tout cela, mais à payer au prix coûtant ou à celui du *marché* ! Un monde où quelques personnes ultra-riches pourraient s'offrir le grand luxe d'une journée comme celle de Jeanne, dans un quartier agréable, mais où la grande majorité de la population devrait plutôt choisir entre mettre un enfant à l'école ou se chauffer, entre soigner son cancer ou s'offrir une voiture car pas de bus, entre inscrire sa fille à une journée sportive ou aller à un concert philharmonique, entre... et..., le tout dans un quartier non éclairé, non bitumé et jonché d'immondices. Un peu dur, non ?

## Le service public est toujours gagnant !

La Journée internationale des services publics, c'est le 23 juin, et c'est une excellente occasion de se rappeler *tous les jours* quelques données élémentaires et néanmoins fondamentales qui démontrent qu'en toutes circonstances, le service public est toujours gagnant !

En effet, basés sur les principes essentiels d'égalité, d'universalité, d'accessibilité, de continuité, d'efficacité et de mutabilité, ils apportent une plus-value sociale et contribuent à la richesse économique et à la qualité de l'emploi.

Les services publics, facteurs-clé de la **redistribution des richesses**, constituent le **premier pouvoir d'achat des citoyens**. De plus, la valeur des services publics est distribuée

de façon égale. Les services publics soutiennent la **croissance économique** et ce, grâce à des investissements en infrastructures, à la prise en charge de la formation et de la santé des travailleurs, à la redistribution des revenus, à l'assurance contre les risques, au soutien direct et indirect apporté aux industries.

Enfin, contrairement aux idées reçues, « *que ce soit dans le secteur des services sous-traités (la gestion des déchets par exemple) ou dans des secteurs privatisés suite à une vente* », les entreprises privées ne sont pas plus efficaces que les services publics. Par contre en cas de privatisation, les tarifs et coûts de transaction sont beaucoup plus élevés pour les utilisateurs.

## Nous avons besoin d'un haut niveau de services publics

Les rapports de l'OCDE démontrent par ailleurs que les mécanismes du marché ne favorisent pas le niveau de services publics dont les populations ont besoin. Preuve en est que « *dans les pays qui ont imposé une plus grande austérité [et donc qui ont réduit les dépenses allouées aux services publics], un plus grand nombre de familles n'est pas en mesure de payer de la nourriture, le chômage est plus élevé, les inégalités plus marquées, la pauvreté plus répandue et les taux de fertilité plus faibles.* »

Il est également avéré que dans les pays où les dépenses sociales sont plus élevées, l'augmentation du taux de chômage est beaucoup plus faible.

Représentant 26 % du PIB de l'Union européenne, 30 % de l'emploi (soit quelque 64 millions d'employés) et 6,4 % du total des investissements, les services publics sont aujourd'hui l'objet du plus cynique démantèlement. Leur bradage via la libéralisation, la privatisation ou simplement la fermeture a des conséquences dont la compensation a un coût social et financier inestimable.

## Une priorité !

Il est dès lors urgent, indispensable de remettre au centre du projet démocratique et socialiste que l'on défend, l'importance et la valeur des services publics. De les défendre, de les revendiquer. D'en faire de nouveau ce qu'ils méritent d'être tous les jours de l'année : une priorité.

La CGSP wallonne lance la campagne « **Services publics, service gagnant !** ».

Rejoignez-nous sur [www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be) !

## CCT 109 – La motivation du préavis

Avec quelques mois de retard, les partenaires sociaux se sont accordés dans la CCT n° 109 sur les modalités de la motivation du préavis pour les travailleurs du secteur privé. Autre discrimination historique entre les ouvriers et les employés, la motivation du préavis sera dorénavant obligatoire pour les travailleurs licenciés qui en font la demande. De plus, elle leur offre le droit de contester les motifs invoqués s'ils les jugeaient déraisonnables.



### Un droit pas automatique

La CCT 109 prévoit que tout travailleur qui en fait la demande a le droit de recevoir les motifs qui ont conduit à son licenciement de la part de son employeur. Le travailleur dispose d'un délai de deux mois après la fin de son contrat pour réclamer la motivation de son préavis. L'employeur bénéficie ensuite d'un délai de deux mois pour répondre à sa demande.

Il faut donc respecter scrupuleusement ces délais et ce tant du côté de l'employeur que du travailleur. En cas de non-respect du délai, l'employeur doit verser une amende civile forfaitaire de **deux semaines de salaire**. Cette amende forfaitaire peut, en outre, s'ajouter à une éventuelle indemnité pour licenciement manifestement déraisonnable.

### Manifestement déraisonnable

Que l'employeur remplisse ses obligations ou non, l'employé peut saisir le Tribunal du travail, s'il s'estime victime d'un licenciement manifestement déraisonnable. La CCT 109 explique le motif déraisonnable comme étant tout motif qui n'est pas lié au comportement ou à l'aptitude du travailleur, ni aux nécessités de l'entreprise **et qui n'aurait jamais été décidé par un employeur raisonnable**.

Ces motifs devront être appréciés par le juge de manière marginale, il ne pourra émettre de jugement sur l'opportunité de gestion de l'employeur. En clair, pour une entreprise en difficulté qui se sépare d'un travailleur, le juge ne pourra statuer en disant que l'employeur aurait

pu réduire ses marges bénéficiaires au lieu de licencier pour couvrir ses pertes.

Si le motif manifestement déraisonnable est reconnu, l'employeur sera contraint de payer une indemnité de 3 à 17 semaines au travailleur. Cette indemnité est cumulable avec l'amende civile forfaitaire évoquée plus haut.

Par contre, cette indemnité n'est pas cumulable avec d'autres indemnités de licenciement comme la protection de la maternité ou la protection du délégué syndical.

### Qui doit prouver quoi ?

Si l'employeur n'a pas fourni le motif dans le délai imparti alors que le travailleur en avait fait la demande, il devra prouver que le licenciement n'était pas déraisonnable.

Par contre, si le travailleur n'a pas demandé sa motivation dans le délai imparti et qu'il invoque un licenciement manifestement déraisonnable, il devra le prouver auprès du juge.

Enfin, si le travailleur et l'employeur ont respecté les délais et que le travailleur invoque un licenciement manifestement déraisonnable, la charge de la preuve est partagée mais dans les faits, il est évident que la charge pèse plus lourdement sur le travailleur qui doit démontrer l'argumentaire de l'employeur.

### Qui est concerné ?

Actuellement, au sein de la CGSP, cette convention collective de travail

ne concerne que les secteurs TBM et Gazelco car les autres secteurs ne sont pas soumis aux conventions collectives. Néanmoins, avant la fin de la législature, cette question a déjà été abordée au Comité A pour être transposée dans les services publics et il est fort probable que cette CCT 109 soit retenue par le prochain gouvernement.

### Avis défavorable

La CGSP a refusé la procédure de transposition de la CCT, proposée par l'Autorité au Comité A, pour les contractuels des services publics. Premièrement, sous prétexte d'urgence, la proposition faite aux partenaires sociaux n'avait pas préalablement été validée par le Conseil des ministres. Dès lors, le principe du dialogue social n'était pas respecté et la CGSP s'est opposée à cette rupture qui aurait pu créer un précédent.

Ensuite, contrairement à la CCT 109, la proposition faite par l'Autorité rendait la motivation **obligatoire** pour chaque licenciement. Cette obligation avait pour conséquence de créer un renversement systématique de la preuve à la charge du travailleur.

Enfin, il n'est pas acceptable qu'un contractuel du secteur privé soit soumis à une règle différente qu'un contractuel du service public. Pour la CGSP, seule une transposition identique de la CCT 109 était acceptable.

# L'austérité

*Corollaire et suite logique de la crise pour certains, l'austérité est souvent systématiquement invoquée par les griots de la résignation comme le seul remède (de cheval) à la crise économique et financière. Elle constitue ainsi le mantra de cette pensée unique et magique qui vise à maintenir la répartition inégale des richesses, la dérégulation et la libéralisation de l'économie, la prédation financière, à aggraver ainsi l'ampleur de la destruction des politiques redistributrices propres à l'État social et, dès lors, à perpétuer l'accaparement des richesses par les 1 %.*

Désignant initialement la sévérité et la rigueur exercées sur le corps<sup>1</sup>, le terme est apparu dans son acception actuelle dans le courant des années 70 pour désigner une politique visant à *assainir* la gestion. Et le recours au verbe *assainir* est tout sauf innocent : quel impudent oserait s'opposer à une politique visant à purifier quelque chose, à le rendre plus sain ? Ce terme est devenu un des vocables les plus courants dans le discours dominant et il est devenu au fil du temps la clé de voûte des politiques publiques.

**La stratégie austéraitre fait passer avec succès une crise du capitalisme pour une crise des dépenses publiques**

## La stratégie austéraitre

En effet, l'austérité devient le pivot des politiques publiques, une arme de destruction massive de l'État social, une sorte de « projet hégémonique développé au sein même des États »<sup>2</sup>. Pour Richard Seymour, l'austérité est une stratégie de classe qui est loin d'être irrationnelle ou une erreur de la classe dominante. La stratégie austéraitre permet assurément de sabrer dans les programmes sociaux, dans l'enseignement et dans les soins de santé tout en précarisant encore plus la sécurité d'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits des syndicats. Elle offre ainsi l'occasion de parachever, au prétexte de la dette, la destruction des conquêtes sociales de l'après-guerre. La stratégie austéraitre permet d'accélérer l'emprise du néolibéralisme en cours depuis les années 70 (pour rappel, années au cours desquelles le terme *austérité* a surgi dans son sens actuel) en faisant passer avec succès une crise du

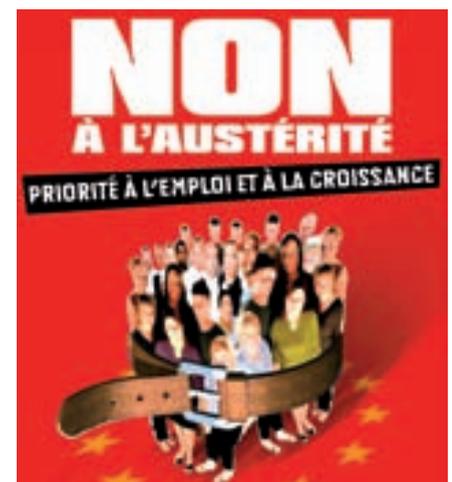
capitalisme pour une crise des dépenses publiques. La stratégie austéraitre permet de préconiser face à la crise, une politique économique qui n'aboutit qu'à l'aggraver en empêchant toute relance par la consommation.

Alors qu'elle devrait être extrêmement impopulaire, elle rencontre une opposition marginale. Toujours pour Richard Seymour, ce dernier fait s'expliquer parce que, « la population manifeste une crise de confiance à l'égard de la possibilité d'une alternative radicale au néolibéralisme »<sup>3</sup>. Des années de restructuration néolibérale ont renforcé l'idée de la fabrique de l'impuissance de la politique. En outre, la critique de la bureaucratie gouvernementale qui accompagne toujours le discours favorable aux mesures d'austérité est constamment assurée de remporter un certain succès parmi la population.

## Une triple dépossession

L'austérité se mue ainsi en un outil de réaligement du capitalisme par la croissance du capital financier et par la colonisation de l'État par les entreprises (le Traité transatlantique et l'Accord sur le commerce des services en sont les deux illustrations les plus récentes). Dans cette optique, l'État néolibéral démantèle l'État social et le remplace par les marchés avec la dette comme pivot, comme puissante arme idéologique et comme meilleur moyen d'ancrer l'inégalité.

« Le phénomène de la dette constitue la clé de voûte des rapports sociaux en régime néolibéral, opérant une triple dépossession : dépossession d'un pouvoir politique déjà faible, concédé par la démocratie représentative; dépossession d'une part grandissante de la richesse que les luttes passées avaient arrachée à l'accumulation capitaliste; dépossession, surtout, de l'avenir, c'est-à-dire du temps comme porteur de choix, de possibles... En conduisant les gouvernés à promettre d'honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir... L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable – trouve dans la dette l'une de ses principales explications. »<sup>4</sup>



1. Eric Piscart, « Austérité », in *Les nouveaux mots du pouvoir*, Pascal Durand (dir.), Bruxelles, Aden, 2007, p. 23
2. Richard Seymour, *Against Austerity, how we can fix the crisis they made*, London, Pluto Press, 2014, p. 70
3. Idem, p. 159
4. Maurizio Lazzarato, « La dette ou le vol du temps », *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 28

## Évoluer pour mieux **rencontrer nos objectifs**

L'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP (IRB) s'est réunie en congrès le 10 juin. Mise à jour des statuts ; protection des délégués syndicaux dans la fonction publique et présentation de la Commission Jeunes de l'IRB étaient à l'ordre du jour. Une centaine de Camarades mandatés par leur secteur ont participé à la réflexion et aux échanges.



### Mise à jour statutaire

Pour préciser le contexte, ce congrès fixé en juin 2014 s'inscrivait dans la suite des congrès précédents afin d'intégrer les modifications statutaires proposées par plusieurs secteurs et rendues nécessaires pour adapter notre action syndicale à l'évolution institutionnelle du pays.

Cette mise à jour de nos statuts était aussi l'occasion d'y inscrire une approche plus démocratique et conforme aux résolutions du fonctionnement de nos instances.

- Ainsi le Secrétaire général intersectoriel se place et se profile comme le coordinateur de l'activité au service des différents secteurs. Il rassemble et favorise l'action collective de ces derniers. Ceci se traduit à travers la composition et les règles de fonctionnement des instances (Congrès, Comité, Bureau exécutif, Secrétariat) de l'interrégionale. Au passage, la fonction de vice-président a été supprimée tout en respectant un équilibre linguistique entre néerlandophones et francophones au sein du Secrétariat.
- Les représentants des commissions techniques des pensionnés, des femmes et des jeunes font désormais partie du bureau exécutif et y exercent un mandat consultatif conformément aux dispositions fixées par les statuts de la CGSP fédérale.
- La modification majeure porte sur le principe de fonctionnement du Bureau sur base du consensus. Elle prévoit que

si le consensus n'est pas rencontré, un vote intervient, chaque secteur disposant d'une voix. Les statuts modifiés prévoient que dans certaines circonstances, le Bureau peut se muer en Comité où le vote se fait en fonction du « poids », en nombre d'affiliés, de chaque secteur. Cela permet de faire face à des situations exceptionnelles en respectant la représentativité des secteurs.

### Mieux protéger les délégués syndicaux de la fonction publique

Les approches inspirées du management par objectifs, pronées par le secteur privé productif ont été importées et généralisées à l'ensemble des domaines d'activité. Le secteur public n'y échappe pas, jusqu'aux ministères et administrations où la pratique de l'évaluation du personnel est de plus en plus instrumentalisée pour affaiblir la position de nos délégués syndicaux. Les délégués contractuels sont particulièrement visés et mal protégés dans l'état actuel du droit social. C'est pourquoi, le congrès a adopté la résolution proposée par les Camarades du secteur AMiO qui prend aussi position sur les nouvelles formes d'organisation du travail tels le travail à domicile ou les postes dépersonnalisés.

Elle appelle à un encadrement du télétravail, de plus en plus répandu, mais qui met en tension vie privée et professionnelle, sans parler de la perte de contacts sociaux qui nuit à la solidarité entre collègues et à l'exercice des prérogatives syndicales.



### Commission jeunes

Les perspectives d'avenir du congrès statutaire de juin 2012 prévoyaient de développer

des initiatives envers nos plus jeunes camarades et de favoriser leur implication dans les structures syndicales. La Commission Jeunes de l'IRB s'est mise en place en septembre 2013 et construit plusieurs projets de communication rencontrant les préoccupations des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi. Comme précisé plus haut, la Commission Jeunes délègue un représentant au Bureau exécutif de l'interrégionale.

Ces évolutions, parmi d'autres, positionnent notre syndicat pour faire face aux défis sociaux de plus en plus rudes et complexes auxquels nous sommes confrontés.

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Secrétaire général de l'IRB-CGSP





## VIVE LE FOOT

Étrange titre que celui-ci pour un édito, mais je me dois d'attirer votre attention sur les dossiers importants qui risquent d'être occultés dans la liesse du parcours de nos « Diables rouges » au Brésil.

Tout d'abord, la venue d'un nouveau gouvernement fédéral où tout se fait dans la plus grande discrétion, sera-t-il de droite, centre droit ou autre, je n'aurai pas la prétention de faire des pronostics mais force est de constater que la composition de la Chambre au lendemain du scrutin du 25 mai est clairement à droite, satisfactions toutefois avec l'effondrement de l'extrême droite et l'arrivée d'élus d'extrême gauche dans l'hémicycle.

Ce n'est pas innocent non plus si le rapport de la commission de réforme des pensions 2020-2040 sort en ce moment. Pendant qu'une bonne partie de la Belgique festoie autour du dieu « football », la droite dans ce qu'elle a de plus vil sort un document concocté par des experts issus principalement des cénacles économiques où sous de pseudo-arguments scientifiques on veut nous faire croire que les pensions seraient impayables et qu'il faut donc réformer notre système. N'est-il pas étrange qu'on remette déjà le couvert alors que les effets des réformes initiées sous le gouvernement sortant n'ont pas encore toutes aboutis.

Dès sa sortie, ce document a fait l'objet des plus vives critiques des milieux syndicaux et de félicitations du patronat. Quand on sait que ce rapport incite à travailler plus longtemps, bizarre de la part du patronat qui est le premier à virer ses travailleurs âgés trop coûteux à leur goût, mais peut-être que la droite sortira de son chapeau une réforme qui permettra de faire travailler plus longtemps en étant moins payé...

En attendant, au niveau des pensions du secteur public nous serons à nouveau dans l'œil du cyclone !  
 Morceaux choisis : période de référence sur l'ensemble de la carrière ; suppression de la bonification de diplôme ; révision des tantièmes préférentiel voire suppression ; relèvement de l'âge de la pension pour raisons médicales (si vous êtes inaptes trop jeunes, plus de pension mais renvoi à la mutuelle/handicap ou au chômage) ; suppression de l'âge plus favorable (police, armée, cheminots roulants...) ; révision des congés préalables à la retraite ; maintien des périodes contractuelles avant une nomination statutaire dans le régime salarié et non fonctionnaire ; pension de survie (régime identique à celui des salariés), etc.

Malheureusement le catalogue des horreurs ne s'arrête pas là !

Mes Camarades, il est temps de montrer les dents, car au risque de me répéter, si au sortir de la Seconde Guerre mondiale on avait laissé les économistes dicter les choix politiques de l'époque, jamais la sécurité sociale n'aurait vu le jour.

**OUI à une réforme des pensions salariées** qui sont insuffisantes en Belgique.

**PAS TOUCHE aux pensions du secteur public** qui sont les seules pensions belges du 1<sup>er</sup> pilier (pensions légales) à se situer dans la moyenne européenne, bien qu'avec la réforme de 2011, elles ont déjà subi un nivellement par le bas (traitement des 10 dernières années au lieu de 5 précédemment).

**NON aux deuxième et troisième piliers de pensions** qui ne servent qu'à maintenir les pensions légales (premier pilier) en dessous des normes européennes au profit des actionnaires, le scandale ENRON aux USA n'est rien d'autre que la faillite des fonds de pensions privés.

Alors, oui vive le foot, car tout le monde a le droit de se divertir, mais quel que soit le parcours de nos « Diables rouges » que je leur souhaite le plus long possible, le monde ne s'arrête pas à un sport ! Il ne faudrait surtout pas que certains profitent d'un évènement médiatique pour prendre des mesures iniques et injustifiées.

Comme l'a déclaré le front commun syndical interprofessionnel : « *La définition des politiques de retraite n'est pas qu'une question financière. Il s'agit d'un contrat social fort entre les actifs et les retraités. La détermination des termes de ce contrat social relève des interlocuteurs sociaux.* »

Les pensions nous concernent toutes et tous, à commencer par les plus jeunes car si vous les jeunes laissez cette matière aux mains de vos aînés, prenez garde à ce qu'à coups de mesures transitoires, cette réforme voulue par la droite ne se fasse exclusivement sur votre dos !

R. Vansaingele

## 9<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FSESP

### Notre Europe

*Du 20 au 23 mai 2014 s'est tenu le 9<sup>e</sup> Congrès de la Fédération syndicale européenne des Services publics sous le thème : « Notre Europe ».*



Ce sont plus de 500 délégués et responsables syndicaux issus de 45 pays différents qui ont rejoint Toulouse. La CGSP était représentée par les secteurs Admi-ALR-LRB, Parastataux, Gazelco et AMiO.

L'événement marquant de ce Congrès était sans conteste le départ de la Secrétaire générale Carola Fyschbach-Pyttel et de la Présidente, Anne-Marie Perret, toutes deux retraitées cette année. Ce fut donc un congrès teinté d'émotions.

#### A. Introduction de Carola Fyschbach-Pyttel

Ce congrès a lieu dans un contexte politique particulièrement difficile en Europe, l'austérité étant le dogme politique prioritaire, obstinément poursuivi par les institutions européennes.

Dans de nombreux pays européens, des milliers d'emplois ont déjà été supprimés dans le secteur public et le bien-être social de millions de travailleurs est en grand danger. Lors de ce Congrès, les affiliés se donneront pour tâche « *d'élaborer un scénario politique différent pour l'Europe, de définir « notre Europe », notre vision pour une Europe plus sociale, notre vision pour des emplois de qualité et des services publics de qualité, pour des syndicats et des droits de négociation collective dans le cadre d'un scénario politique différent qui mettra l'accent sur l'investissement dans les personnes, les emplois de qualité et les services publics.* » (Carola Fischbach-Pyttel, Secrétaire générale).

#### B. Une invitée de marque : Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la CES



La Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats a fustigé dans un discours musclé les va-t-en-guerre, les politiques d'austérité, les adeptes du repli sur soi tel le FN en France.

Morceaux choisis :

« La démocratie, la solidarité et le progrès social sont les fondations de l'Europe.

Depuis la mise en œuvre des mesures d'austérité, ce sont d'abord vos membres qui ont payé la note. Quand il a fallu faire baisser le déficit public, on a supprimé des postes dans la Fonction publique.

La fraude fiscale, l'évasion et l'évitement fiscal sont inacceptables. 100 milliards d'euros sont perdus chaque année...

Que serions-nous sans infirmières, sans éboueurs, sans pompiers, sans services fiscaux, sans inspecteurs du travail, sans administrations locales ? »

Elle termina son discours par un hommage à Carola.

Vous pourrez trouver l'intégralité du discours de Bernadette Ségol sur le site : <http://tinyurl.com/omla6t2>

### C. Une intervention remarquable de la Secrétaire générale de l'ISP (Internationale des services publics)



Rosa Pavanelli, Secrétaire générale de l'ISP

Beaucoup de membres de l'ISP (Internationale des services publics) veulent savoir comment les syndicats représentant les services publics en Europe ont opposé et lutté pour une alternative à l'attaque sans précédent contre les travailleurs/travailleuses et les droits des syndicats. Ils reconnaissent que les syndicats européens ont contribué à la construction de ce modèle social, par la négociation collective et le dialogue social, qui constituent la base d'une répartition équitable de la richesse, y compris l'accès universel à des services publics de qualité. Ce modèle est unique, spécial, et est l'aspiration de nombreux travailleurs et travailleuses de par le monde.

*Il est nécessaire de lutter pour sauver ce modèle qui en vaut largement la peine* déclare la Secrétaire générale de l'ISP, Rosa Pavanelli.

### D. 20 résolutions adoptées

**Congrès très riche s'il en est, ce ne sont pas moins de 20 projets de résolutions qui ont été soumis à l'examen des congressistes :**

1. Une autre Europe.
2. Des Services publics de qualité (SPQ) au cœur de l'Europe sociale.
3. Renforcer les droits des travailleurs et l'emploi en Europe grâce à la négociation collective, au dialogue social et à l'action syndicale.
4. Politique économique : de l'austérité à un système plus équilibré de gouvernance économique et sociale.
5. Changement climatique – Quelles sont les priorités pour un développement durable ?
6. Les droits des travailleurs migrants.
7. Abolir les inégalités entre les femmes et les hommes, lutter contre les inégalités salariales, la violence et la discrimination.
8. Des services sociaux pour tous.
9. Administration nationale et européenne (NEA) : renforcer l'intérêt général.
10. Administration locale et régionale (ALR) : renforcer la démocratie locale.
11. Services sociaux et de santé (SSS) : combattre la libéralisation et répondre aux besoins qui se profilent.
12. Entreprises du service public : un facteur clef du développement durable.
13. Finances de la FSESP.
14. Pour un audit citoyen de la dette publique des États européens – Affiliés CGSP-ACOD, Belgique.
15. Traités européens – Affiliés CGSP-ACOD, Belgique.
16. Pour une présence accrue de normes sociales et environnementales contraignantes à l'élaboration des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux européens – Affiliés CGSP-ACOD, Belgique.
17. Chômage des jeunes – L'Europe ne peut se permettre de perdre une génération ! – Collège nordique, CGIL Italie et GdG-KMSfB Autriche.
18. Le nombre fait la force – Syndicalisation et recrutement – Collège nordique.
19. Défendre la protection sociale et l'État-providence – PCS, Royaume-Uni.
20. Lutter pour un avenir pour tous – UNITE the Union, Royaume-Uni.

Tous ces projets ont été présentés, débattus, parfois amendés et finalement votés durant ces quatre jours intenses.

Trois résolutions ont été déposées par la CGSP-ACOD (n<sup>os</sup> 14, 15 et 16)

#### **14. Pour un audit citoyen de la dette publique dans les États européens**



Une partie de l'assemblée

Depuis plusieurs années, dans de nombreux États européens, nous assistons à l'approfondissement de la spirale « dette – déficit – austérité ». Nous assistons dans le même temps, conséquemment à cette spirale, à l'appauvrissement croissant d'une grande partie de la population européenne, sans que la situation ne montre le moindre signe d'amélioration.

Le diktat asséné à tous vents selon lequel « il faut rembourser la dette » a acquis dans les médias une aura d'évidence.

Or, l'augmentation récente de la dette publique et, conséquemment, de la part du budget allouée à son remboursement, a deux causes principales : d'une part, le sauvetage des institutions bancaires à grands frais et sans conditions lors de la débâcle bancaire de 2008, et d'autre part, la crise économique qui a découlé de la crise financière et de ces décisions politiques inopportunes. Le tout aggravé par des politiques fiscales désastreuses.

#### **15. Pour un renversement des priorités en matière de droit européen**

Depuis le début de sa création, l'Union européenne a été façonnée sous l'angle prioritaire de la construction d'un marché unique, adoptant les principes de l'économie néolibérale ainsi qu'une sévère doctrine monétaire.

Néanmoins, sur bon nombre d'aspects, cette construction européenne a constitué et constitue une avancée notoire dans l'identification à des principes et valeurs communs. L'élection du Parlement européen au suffrage universel et l'élargissement des compétences de celui-ci, l'intégration de la Charte des Droits fondamentaux au Traité de Lisbonne et l'adhésion prochaine à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales constituent autant d'avancées effectives vers la création d'une Europe des droits.



TTIP Keep Out Public Service

Pendant, les différents traités de gouvernance économique ratifiés dans le cadre d'un redressement des finances des États de l'Union sont actuellement imposés aux États membres au détriment de la sauvegarde de l'emploi, du respect des droits de l'homme, de la protection sociale et des négociations salariales.

#### **16. Pour une présence accrue de normes sociales et environnementales contraignantes dans les accords de commerce européens bilatéraux et multilatéraux**

Suite à l'échec répété des négociations de l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha, l'Union européenne et ses États membres ont depuis plusieurs années axé leur politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers.

La mise en œuvre de nombre de ces accords a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité et d'accessibilité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs des services publics, via leur libéralisation et leur privatisation.



Délégation CGSP Belgique

Les accords de libre-échange ont également mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations concernées. Pertes d'emploi, volatilité des prix des denrées alimentaires, augmentation du contrôle des entreprises transnationales sur les services et les ressources naturelles, non-reconnaissance des droits humains économiques, sociaux et culturels et des droits syndicaux, sont autant de conséquences de ces accords.

Pour consulter le texte intégral de ces trois résolutions, voir le site : [www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be). À noter que ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, sauf la résolution n° 16 qui a été adoptée à une très large majorité, deux membres s'abstenant.

### E. Deux résolutions d'actualité

L'actualité brûlante dans certains pays s'est invitée au Congrès et deux documents y ont été soumis.

Tout d'abord une résolution d'urgence concernant les propositions du gouvernement espagnol sur la réforme de la loi relative à l'avortement.

Ensuite une déclaration sur la situation et les perspectives de sorties de la crise en Ukraine.

### F. De nouveaux dirigeants



Suite au départ à la retraite des Camarades Anne-Marie Perret et Carola Fischbach-Pyttel, les congressistes ont procédé à l'élection de leurs remplaçants.

Jan Willem Goudriaan, jusqu'ici Secrétaire général adjoint, endosse désormais le mandat de Secrétaire général, tandis que la Présidence sera assurée par Annelie Nordström, du syndicat suédois Kommunal.



Penny Clarke remplace Jan Willem Goudriaan au poste de Secrétaire général adjoint. Les mandats de Commissaires aux comptes seront assurés par Catherine Blanc, de la CFDT (France) et par Martine Ugolini de la CGSP Admi, qui remplace ainsi à ce poste Josiane Dekoker, également pensionnée cette année.

Enfin, les candidats aux postes de Vice-présidence du Comité exécutif reviennent à Françoise Geng, de la CGT (France), à Isolde Kunkel-Weber d'EGÖD (Autriche), à Mikhaïl Kuzmenko du Syndicat des travailleurs de la Santé de Russie, et à Dave Prentis d'Unison (Royaume-Uni).

Pour plus d'information, consulter le site : <http://www.epsucongress2014.eu/fr>

EPSU Congress 2014: Ballot result					
Total ballots cast: 310					
General Secretary	Total vote	Percentage of votes cast	President	Total vote	Percentage of votes cast
Jan Willem Goudriaan	302	97.4	Annelie Nordström	298	96.1
Auditors	Total vote	Percentage of votes cast			
Catherine Blanc	308	99.4			
Martine Ugolini	304	98.1			

Tableau des résultats

R. Vansaingele



Venez visiter le nouveau site  
de la CGSP WALLONNE



[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



[www.facebook.com/cgspwallonne](https://www.facebook.com/cgspwallonne)



[www.twitter.com/irw\\_cgsp](https://www.twitter.com/irw_cgsp)



## LES PARLEMENTS ET LEURS ORGANES, LA COUR DES COMPTES ET LA COUR INSTITUTIONNELLE

**Mardi 13 mai 2014 – Rupture du dialogue social**

*Les conditions de travail à la Cour des comptes évoluent ces derniers temps et rarement dans le bon sens.*

L'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement a été fiscalisée, causant mensuellement un manque à gagner de quelques dizaines à près de deux cents euros. Certes, cet argent devrait revenir aux travailleur(se)s d'ici deux ans, mais leurs charges, elles, n'ont pas diminué. D'autres solutions respectueuses du droit étaient possibles, mais la Cour a refusé même d'en débattre.

Le contrôle des maladies a été privatisé (du Medex à Medconsult) et s'est intensifié (contrôle en fin de journée, le dernier jour de maladie, contrôle des gens qui seront à la retraite dans le trimestre).

L'utilisation du temps de travail doit être de plus en plus justifiée (parfois par 45 minutes).

Les règles de récupération d'heures excédentaires ont été durcies, les dispenses de services à ne pas compenser sont acceptées au compte-gouttes.

L'ambiance de travail s'est tellement détériorée que lors des départs à la pension, nombreux sont ceux qui

déclinent l'invitation de la Cour à fêter leur départ.

Récemment, la Cour a organisé un concours de recrutement d'auditeur-adjoint francophone en s'asseyant sur les recommandations qu'elle vient pourtant d'adresser le 14 février à la Communauté française. L'entretien final devant un jury, composé de membres de la Cour et de directeurs, a été fatal à tous les candidats à la promotion interne pourtant admis à cette dernière épreuve. La motivation invoquée est que leur profil « *ne correspond pas à la fonction d'auditeur* », alors qu'il la remplit déjà dans les faits (certification de comptes et représentation de la Cour aux parlements régionaux) ! Pour cet examen, comme pour tous les examens organisés par la Cour, la présence d'observateurs syndicaux est déniée tant pour les présélections que pour les épreuves orales. L'objectivité de ces épreuves n'est donc pas garantie.

Au mépris des Conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (la n° 151 ainsi que la n° 154) ratifiées par la Belgique et appliquées dans tout le secteur public, les réunions de concertation syndicale sont réduites à des séances d'information, la Cour décide sans prendre en compte les avis même unanimes don-

nés par le Comité de consultation syndicale. De plus les délégué(e)s s'y font personnellement insulter.

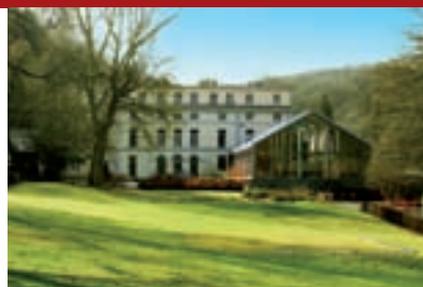
Mis au courant le 17 mars 2014, les 12 membres de la Cour des comptes n'ont pas réagi à cette rupture du dialogue social.

Le front commun des trois organisations syndicales reconnues à la Cour des comptes (ACV-CSC, CGSP-ACOD et SLFP-VSOA) a organisé un rassemblement du personnel le mardi 13 mai à 10h dans la Cour d'honneur de la Cour des comptes, 2 rue de la Régence à 1000 Bruxelles. Plus de 120 statutaires et contractuel (le)s ont manifesté calmement pour demander le rétablissement du dialogue social, le respect pour tous, de vraies perspectives de carrière, le maintien d'une atmosphère motivante et agréable de travail.

Les permanents des Centrales syndicales étaient présents pour soutenir l'action.

Le 11 juin, la Cour des comptes a fini par rencontrer les présidents des trois syndicats pour leur signifier leur mécontentement sur la teneur des revendications.

*G. Hoppe*



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

## SPF JUSTICE

### Les élections ont rendu leur verdict

#### *Suivi des élections.*

N'en déplaise à certains, nous sommes dans un État fédéral où le système de vote pour gérer le pays est la proportionnelle, donc si vous n'obtenez pas 50 % des votes valablement émis plus une voix vous ne disposerez pas d'une majorité absolue. Dès lors, pour permettre la constitution d'un gouvernement vous devrez négocier une coalition composée de plusieurs partis politiques afin d'obtenir une majorité au sein du parlement fédéral.

À la rédaction de cet article l'esquisse d'un nouveau gouvernement n'est pas encore d'actualité. Nous avons un informateur chargé d'analyser les possibilités de coalitions, de dégager des pistes éventuelles et de faire rapport au Roi, afin de lui permettre de prendre

attitude et d'éventuellement désigner un formateur chargé de mettre sur pied un gouvernement fédéral.

Lorsque cela sera fait, en ce qui concerne la Justice, nous devons nous rappeler au bon souvenir du formateur et des présidents de partis qui se mettront autour de la table pour élaborer la note de politique générale qui servira de ligne directrice durant toute la durée de la législature.

Nous devons également rappeler que la Justice a un criant besoin de stabilité. Après avoir connu des méga-réformes, le temps est venu de lui donner les moyens pour pouvoir effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues, des moyens humains, des moyens financiers et enfin de disposer d'une bonne infrastructure, sans cela il s'avérera impossible qu'elle assume l'ensemble de ses obligations.

Dès lors le futur gouvernement devra avoir une volonté affirmée, un discours clair et une feuille de route établie de manière réfléchie pour permettre à la Justice de sortir du marasme où la ministre sortante l'a plongée.

Si après avoir été averti de nos demandes rien de positif ne se dessine pour la Justice le futur s'annoncera très mouvementé.

Je termine en vous souhaitant de passer une excellente période de vacances qui vous permette de recharger vos batteries et je vous attends tous à la rentrée.

*M. Jacobs*

## COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

### SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES (PAPO)

#### Dernières nouvelles

##### *Modifications obtenues au niveau des congés.*

- Au niveau des vacances annuelles obtention de l'ajout d'un jour supplémentaire par année à partir de 55 ans.
- Retour du jour de congé pour don de sang.
- Dans le cas de l'accouchement de l'épouse ou de la conjointe obtention de 15 jours.

Nous vous informons également que dans le courant du mois de juin le

nouveau vade-mecum des congés doit paraître.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, suite à l'accord sectoriel, le nouveau détaché permanent Michel Baldan entrera en fonction, vous pouvez trouver ses coordonnées sur le site du secteur AMiO.

Quant à ma remplaçante Antonietta CECI, elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

Ce fut un plaisir de travailler et de défendre vos intérêts.

Au revoir !!!

*M. Jacobs et M Bex*

## À LIRE

**Europe : une biographie non autorisée**

À soixante ans d'existence, l'Europe traverse une crise sans pareille. Elle souffre pour sa monnaie unique, l'euro, victime d'après les experts d'un manque de rigueur de certains gouvernements nationaux, incapables de tenir les cordons de leur bourse. Sur base de ce constat, une solution de bon sens a été trouvée : une gouvernance économique à taille européenne reprend en mains le gouvernail politique défaillant, et nous ramène peu à peu vers des eaux plus sereines.

Et si l'histoire était différente ? Et si l'angle de vue choisi par les experts laissait dans l'ombre un « détail » pourtant essentiel : la démocratie. Un idéal qui ne se limite pas à la tenue régulière d'élections, mais inclut différents paramètres vitaux comme la souveraineté politique, des droits sociaux pour tous, une planète habitable, et une réelle séparation des pouvoirs... Pas seulement dans le monde politique, mais aussi dans la sphère économique du marché.

Remontant des fondations de l'Europe jusqu'à la crise actuelle, ce livre passe en revue la façon dont les critères de démocratie ont, ou non, été inclus dans les réflexions politiques à la base des grandes décisions européennes.

**Bruno Poncelet** est anthropologue de formation. Il travaille comme formateur syndical au CEPAG, où il suit de près les politiques européennes. Il est également coauteur d'un livre paru en 2011 : *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie*.

**Bruno Poncelet, Europe : une biographie non autorisée - De la « paix américaine » à la « civilisation poubelle »**, Éd. Aden, Bruxelles, avril 2014, 580 p., 30 €.

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

**Infos GÉNÉRALES**

- 2 /** Actualités – Dans nos régionales
- 3 /** Édito • L'Europe que nous voulons – La FSESP en Congrès
- 4 /** Campagne • Le saviez-vous ? Le 23 juin, c'était la Journée internationale des services publics !
- 6 /** Comité A • CCT 109 – La motivation du préavis
- 7 /** Le mot qui pue • L'austérité
- 8 /** IRB • Évoluer pour mieux rencontrer nos objectifs

**Infos AMiO**

**9 /** Édito • Vive le foot

**International**

**10 /** 9<sup>e</sup> Congrès de la FSESP – Notre Europe

**Fédéral**

**14 /** Cour des comptes • 13 mai 2014 – Rupture du dialogue social

**15 /** SPF Justice • Les élections ont rendu leur verdict

**Communauté française**

**15 /** Secteur IX - PAPO • Dernières nouvelles

**16 /** À lire

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

[www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be) ou [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11